

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, Saint-Paul, le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

M. Pascal Blais, directeur général et secrétaire-trésorier et M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

**Le point sur la COVID-19**

M. le maire, Alain Bellemare, informe les personnes présentes d'une augmentation de 14 % des cas dans Lanaudière. "Soyez vigilants", ajoute M. Bellemare en terminant.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021**

**2021-0907-  
369**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021**

**2021-0907-  
370**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021, soit:

45 chèques émis:	129 217,04 \$
<u>70 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>918 897,54</u>
115 paiements	1 048 114,58 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2021-0907-  
371**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 88 196,52 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

M. Marcel Grégoire:

M. Grégoire demeurant au 162, chemin du Vieux-Moulin, Saint-Paul, demande au Conseil municipal pourquoi il ne peut pas conserver ses cinquante (50) cordes de bois sur son terrain situé sur le chemin du Vieux Moulin.

M. le maire, Alain Bellemare, n'ayant pas tous les éléments de ce dossier, informe M. Grégoire que nous lui reviendrons avec les informations.

### **Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14**

**2021-0907-372**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt et de la présentation du projet de règlement numéro 313-89-2021 conformément au Code municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Résumé du projet de règlement numéro 313-89-2021**

Le projet de règlement déposé par M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, conseillère, est présenté en soulignant sa portée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que le présent règlement a pour objet de permettre l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14 et d'ajouter les normes applicables à cet usage.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique également que le logement accessoire devra être annexé au bâtiment principal, qu'il ne peut y avoir plus d'un (1) logement accessoire par lot, qu'il doit posséder une entrée indépendante et ne pas dépasser 15 % de la superficie de plancher de l'usage principal.

Chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le Conseil municipal met à la disposition des personnes présentes une copie du projet du règlement. Également, ce document sera disponible à la Mairie dès 8 heures le lendemain de la séance du conseil.

## **AVIS DE MOTION**

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14.

### **Adoption du premier projet de règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14**

**2021-0907-373**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution fixant la période de consultation publique écrite - Projet de règlement numéro 313-89-2021**

**2021-0907-374**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que, toute personne intéressée par le projet de règlement 313-89-2021, transmette ses commentaires et/ou questions par écrit à la Municipalité de Saint-Paul, par courriel ou encore en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la Mairie;
- 2- Que la période de consultation publique écrite d'une durée minimale de 15 jours ait lieu suivant la parution de l'avis public dans le journal local et que, pour être considérés, les commentaires et l'identité de leur auteur soient déposés à la séance du Conseil municipal qui suit la fin du délai qui sera indiqué à l'avis public à paraître.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 594-2021, règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal**

**2021-0907-375**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt et de la présentation du projet de règlement numéro 594-2021, règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

## **Résumé du projet de règlement 594-2021, règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal**

Le projet de règlement déposé par M. Jean-Albert Lafontaine, conseiller, est présenté en soulignant sa portée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que le présent règlement a pour objet d'établir un tarif de rémunération du personnel électoral ou référendaire qui tient compte du contexte économique et du recrutement du personnel.

De plus, il mentionne que la rémunération prévue au présent règlement ne peut être inférieure à celle établie par le Gouvernement du Québec selon le Règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et ses amendements.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le Conseil municipal met à la disposition des personnes présentes une copie du projet du règlement. Également, ce document sera disponible à la Mairie, dès 8 heures, le lendemain de la séance du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

Je, Jean-Albert Lafontaine, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 594-2021, règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal.

### **Lettre de M. Jacques Malo des Entreprises Jacques Malo, 46, rue Amyot, Saint-Paul Re: Soumission pour le déneigement 2021-2022 des deux patinoires, de l'anneau de glace et des deux stationnements du parc Amyot**

**2021-0907-376**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services des Entreprises Jacques Malo, 46, rue Amyot, Saint-Paul, pour effectuer le déneigement des deux patinoires, de l'anneau de glace et des deux stationnements au parc Amyot pour la saison hivernale 2021-2022, pour la somme de 3 800 \$;
- 2- Que le directeur général et secrétaire-trésorier prépare le contrat à intervenir, en y apportant les corrections nécessaires;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Pascal Blais, ou en son absence, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Malo des Entreprises Jacques Malo, 46, rue Amyot, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Courriel de M<sup>me</sup> Stéphanie Desroches, secrétaire à l'école La Passerelle, pavillon Vert-Demain Re: Demande d'utilisation du terrain (derrière le parc) adjacent à l'école primaire le 13 septembre 2021 pour une journée d'activité**

**2021-0907-377**

Considérant qu'une journée d'activités aura lieu le 13 septembre 2021;

Considérant que la présente demande vise l'utilisation du terrain adjacent au Pavillon Vert-Demain pour faciliter le déroulement de cette journée et permettre aux élèves de sortir sur la cour au moment de la récréation plutôt que de rester à l'intérieur;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du terrain adjacent à l'école, le 13 septembre 2021, à l'occasion d'une journée d'activités pour permettre aux élèves de sortir sur la cour au moment de la récréation plutôt que de rester à l'intérieur;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Stéphanie Desroches, secrétaire, école La Passerelle.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux**

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 accompagnée de l'analyse des permis par type et de la valeur des travaux.

**Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, portant le numéro URB-09-2021 Re: Croissant du Havre - Mise en vente de huit (8) terrains appartenant à la Municipalité**

**2021-0907-378**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Miguel Rousseau, portant le numéro URB-09-2021 et autorise la mise en vente de huit (8) terrains du projet "croissant du Havre", suivant l'échéancier proposé et les conditions mentionnées audit rapport URB-09-21 et des documents qui y sont joints;

- 2- Que les autres conditions des promesses de vente demeurent les mêmes en faisant les adaptations nécessaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Départ temporaire de M. Jean-Albert Lafontaine à 19 h 45**

M. Jean-Albert Lafontaine indique avoir un intérêt dans le prochain point de l'ordre du jour. Il précise que sa conjointe est propriétaire du terrain visé par la prochaine demande et ainsi se retire de la salle pour ne pas participer ni entendre les délibérations sur le document soumis ci-après.

M. Lafontaine quitte la table du conseil à 19 h 45.

### **Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement les points ci-après.

### **Demande de M<sup>me</sup> Francine Ducharme, 209, rue Guibord, Saint-Paul Re : Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 313-1992) visant à autoriser les habitations bifamiliales sur le lot 6 424 896 du cadastre du Québec dans la zone H-26**

**2021-0907-379**

Considérant la demande de M<sup>me</sup> Francine Ducharme, 209, rue Guibord, Saint-Paul;

Considérant que la présente demande concerne une modification à la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 313-1992) visant à autoriser les habitations bifamiliales sur le lot 6 424 896 du cadastre du Québec dans la zone H-26;

Considérant la superficie de la zone H-26;

Considérant que le secteur où la demande est faite est une nouvelle rue (croissant du Havre);

Considérant que les immeubles faisant face au secteur seront des triplex de trois étages;

Considérant que la demande est conforme au plan d'urbanisme;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et envisage une modification au règlement de zonage actuellement en vigueur;
- 3- Que le Conseil municipal demande aux services administratifs d'entamer les procédures de modification dudit règlement de zonage #313-1992 pour permettre les habitations bifamiliales sur le lot 6 424 896 du cadastre du Québec dans la zone H-26 et incluant, entre autres des dispositions prévoyant:

- que la nouvelle zone inclut les lots 6 424 892 à 6 424 898 et le lot 6 455 642 du cadastre du Québec;
  - que la possibilité de construire des résidences unifamiliales demeure;
  - que les unités de logement des immeubles bifamiliaux soient côte à côte et non un sur l'autre.
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Francine Ducharme.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Retour de M. Jean-Albert Lafontaine à 19 h 47**

M. Lafontaine reprend place à la séance à 19 h 47.

**Demande de dérogation mineure numéro 223-2021 de M. Sylvain Gagnon, 141, rue Lachapelle, Saint-Paul, Re : Demande visant la construction d'un bâtiment complémentaire (garage privé résidentiel) attenant au bâtiment principal dont le pourcentage d'occupation au sol sera de 12,12 % alors que le règlement de zonage 313 1992 exige un pourcentage d'occupation au sol maximal de 10 % - Résolution prenant acte de la recommandation du CCU**

Le Conseil municipal prend acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 223-2021 de M. Sylvain Gagnon, 141, rue Lachapelle, Saint-Paul, visant la construction d'un bâtiment complémentaire (garage privé résidentiel) attenant au bâtiment principal.

Il est précisé, qu'une fois les délais de parution d'avis public expirés, le Conseil municipal statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-62-2021 Re: Demandes d'approbation de Vidéotron - Projets ING-332539 7341588-D110 1 (chemin de Lavaltrie) - ING-332539 7341609-2241 D110 2 (rues Georges, Poirier et chemin de Lavaltrie) - ING-332550 7341646-D120 et ING-332555 7341660D-130 (rue Georges et Renaud)**

**2021-0907-380**

Considérant le contenu du rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-62-2021;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le projet numéro ING-332539 7341588-D110\_1 (chemin de Lavaltrie) - ING-332539 7341609-2241 D110\_2 (rues Georges, Poirier et chemin de Lavaltrie) - ING-332550 7341646-D120 et ING-332555 7341660D-130 (rue Georges et Renaud) de Vidéotron ltée consistant à l'installation d'un câble de fibre optique sur les torons et conduits existants de Bell ainsi que l'installation de boîtier sur des torons existants de Bell comme suit:

### Demandes

ING-332539 7341588-D110_1:	chemin de Lavaltrie
ING 332539 7341609-2241 D110_2:	rues Georges, Poirier et chemin de Lavaltrie
ING-332550 7341646-D120:	rues Georges et Renaud
ING-332555 7341660-D130:	rues Georges et Renaud

- 2- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M-Pascal Blais, à signer les demandes de consentement municipal ainsi que les plans fournis par Vidéotron montrant l'emplacement des travaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que l'information soit communiquée à la population via le bulletin municipal d'information de la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les demandes et les plans à être transmis à:
  - M<sup>me</sup> Arely Rodriguez, agente de permis pour M. Mathieu Corriveau, gestionnaire principal déploiement-régions branchées, Vidéotron, 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-63-2021 Re: Modification de recommandation d'embauche - Embauche d'un deuxième brigadier scolaire - Prime salariale aux brigadières scolaires**

**2021-0907-381**

Considérant la recommandation d'embauche contenue à la résolution numéro 2021-0816-355 et le désistement des candidats recommandés;

Considérant le contenu du rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-63-2021;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

#### Embauche:

- 2- Que le Conseil municipal autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Ghislaine Valiquette au poste de brigadière scolaire pour une entrée en fonction au début du mois de septembre 2021;
- 3- Que le taux horaire de M<sup>me</sup> Valiquette soit celui correspondant à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de brigadier scolaire;
- 4- Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la Loi sur les normes du travail;
- 5- Que, de plus, les équipements et vêtements de la liste jointe audit rapport TP-63-2021, soient fournis à M<sup>me</sup> Valiquette et remis à la Municipalité au départ de l'employée;



Prime salariale:

- 6- Que le Conseil municipal décrète une prime salariale horaire pour les postes de brigadier scolaire;
- 7- Que cette prime salariale de 4,25 \$ pour chaque heure travaillée soit accordée à chacune des brigadières scolaires suivant la condition suivante:
  - la prime salariale sera payée à la fin de la période d'embauche convenue ou à la fin de l'année scolaire 2021-2022 si l'employée:
    - . travaille jusqu'à la dernière journée du calendrier scolaire pour laquelle sa présence est requise;
- 8- Que, toutefois, le Conseil municipal précise que l'employée absente aura droit à sa prime salariale si cette absence:
  - . est de deux jours ou moins dans une même semaine et qu'elle est autorisée au préalable par l'employeur (ex.: doit s'absenter pour un rendez-vous médical, congé personnel motivé);
- 9- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à:
  - M<sup>me</sup> Ghislaine Valiquette;
  - M<sup>me</sup> Nicole Proulx;
  - M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-64-2021 Re: Stage d'intégration au marché du travail**

**2021-0907-382**

Considérant que le stage en intégration au marché du travail du Centre de services scolaire des Samares est une formation offerte aux jeunes de 15 à 18 ans, éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la candidature de M. Zachary Ouimet de Saint-Lin, à titre de stagiaire pour l'année scolaire 2021-2022;
- 3- Que le Conseil municipal prenne bonne note que le stage est non rémunéré et sera réalisé à raison de 2 jours par semaine, soit les lundis et mardis;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-65-2021 Re: Lettrage proposé du nouveau véhicule municipal**

**2021-0907-383**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les travaux de lettrage du nouveau véhicule municipal, soit le blason de la Municipalité comme sur les autres véhicules municipaux et d'appliquer le logo "Mon Saint-Paul" sur le capot du véhicule et le numéro du véhicule 22-01, imprimé sur le coffre arrière, suivant une proposition estimée à 1 500 \$;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-66-2021 Re: Construction d'un nouveau trottoir au Pavillon du parc Amyot**

**2021-0907-384**

Considérant que, durant l'hiver, le sentier entre le stationnement sur la rue Royale et le Pavillon du parc Amyot est toujours glacé et qu'il est difficile d'entretenir un chemin d'accès;

Considérant qu'il y aurait lieu de construire un trottoir entre le stationnement et le Pavillon du parc Amyot;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la construction d'un trottoir entre le stationnement et le Pavillon du parc Amyot, tel qu'illustré au plan joint au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-66-2021, pour un montant estimé à 13 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal prenne bonne note que l'excavation et la préparation seront réalisées en régie interne et la confection des trottoirs par l'entreprise, Trottoir David inc.;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-67-2021 Re: Prolongation d'embauche - Aide journalier**

**2021-0907-385**

Considérant les travaux à être réalisés cet automne et la possibilité de prolonger l'embauche d'un aide journalier;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte de prolonger l'embauche de M. Vincent St-Jean à titre d'aide journalier jusqu'à la fermeture des bureaux pour la période des fêtes en décembre, selon la nouvelle échelle salariale en vigueur;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à MM. Vincent St-Jean et Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-68-2021 Re: Demande de soumissions "Travaux de pavage - Piste cyclable Boisé Paulois"**

**2021-0907-386**

Considérant que la Municipalité compte procéder à une demande de soumissions pour des travaux de pavage de la piste cyclable du Boisé Paulois à l'été 2022;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des fournisseurs apparaissant à la liste jointe au rapport TP-68-2021.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro CU-10-2021 Re: Signature d'une entente de partenariat**

**2021-0907-387**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente de partenariat à intervenir entre l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière et les bibliothèques de Crabtree, de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Paul permettant aux abonnés de 55 ans et plus, à mobilité réduite, de profiter d'un service de livraison de livres à domicile;
- 2- Que le Conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Sylvie Labelle, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à signer ladite entente de partenariat et tous les documents pertinents pour et au nom de la bibliothèque municipale de Saint-Paul;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne l'entente à être transmise à l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-15-2021 Re: Adhésion au Programme "Apple Developer"**

**2021-0907-388**

Considérant le développement et la mise en ligne de l'application « Mon Saint-Paul » via les services offerts par Apple;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul doit donner son accord pour participer au programme de « Apple Developer »;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Saint-Paul et sa participation au programme « Apple Developer »;
- 3- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pascal Blais, soit autorisé à signer tous les accords juridiques ou tous documents inhérents à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution doit transmise à Apple inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-16-2021 Re: Changement de titulaire de la carte de crédit Visa Desjardins**

**2021-0907-389**

Considérant la transition de M. Pascal Blais au poste de directeur général et secrétaire-trésorier en juillet 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des changements nécessaires au titulaire de la carte de crédit Visa Desjardins pour la Municipalité de Saint-Paul;

Considérant que ces changements nécessiteront le retrait de M<sup>e</sup> Richard B. Morasse au compte de la carte de crédit et l'ajout de M. Pascal Blais;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise M. Pascal Blais, directeur général et secrétaire-trésorier, à aviser le Mouvement Desjardins des modifications à apporter au titulaire de la carte de crédit Visa Desjardins pour la Municipalité de Saint-Paul;

- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal annule la carte de crédit émise au nom de M<sup>e</sup> Richard B. Morasse;
- 4- Que le Conseil municipal autorise l'émission d'une carte de crédit au nom de M. Pascal Blais, directeur général et secrétaire-trésorier, pour un crédit maximum de 5 000 \$;
- 5- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pascal Blais, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, soient autorisés à signer les documents financiers nécessaires à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Geneviève Forest, directrice de comptes, Desjardins Entreprises.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour l'exercice terminé le 31 août 2021**

**2021-0907-390**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-17-2021 Re: Adoption d'une nouvelle échelle salariale pour le poste d'aide journalier**

**2021-0907-391**

Considérant qu'il y a lieu de modifier la grille salariale du poste d'aide journalier aux travaux publics pour l'année 2021;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-17-2021;
- 2- Que le Conseil municipal adopte la nouvelle échelle salariale proposée pour le poste d'aide journalier, en vigueur à compter du 8 septembre 2021.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Autorisation pour l'acquisition et l'installation d'un système de son dans la salle des délibérations du Conseil municipal**

**2021-0907-392**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation l'acquisition et l'installation d'un système de son dans la salle des délibérations du Conseil municipal;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 7 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-18-2021 Re: Demande de modification de la période de fermeture de la Mairie durant le temps des fêtes**

**2021-0907-393**

Considérant la recommandation du comité "administration, finances, informatique et ressources humaines" à l'effet de modifier la période de fermeture de la Mairie durant le congé des fêtes;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la fermeture des bureaux durant la période des fêtes à compter de 16 h 45, le jeudi 23 décembre 2021 et la réouverture dès 8 heures, le lundi 10 janvier 2022;
- 3- Que les membres du personnel reçoivent leur rémunération habituelle pour les heures normalement travaillées le 7 janvier 2022.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Keith Lucien, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec Re: Budget 2021 révisé au 5 juillet 2021 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous**

**2021-0907-394**

Considérant que le budget 2021 a été révisé au 5 mai 2021, le 31 mai 2021 et est à nouveau le 5 juillet 2021;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le budget 2021 révisé au 5 juillet 2021 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous, présentant un budget total de 191 759 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Acte de cession à intervenir entre la compagnie 9395-8288 Québec inc. et la Municipalité de Saint-Paul Re: Cession à des fins de parcs et espaces verts des lots numéros 6 451 723 et 6 457 650 du cadastre du Québec - 793-799, boulevard de l'Industrie**

**2021-0907-395**

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant l'article 193 du règlement de zonage 313-1992;

Considérant le projet de redéveloppement du lot numéro 6 457 651 du cadastre du Québec;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du contrat à intervenir entre la société 9395-8288 Québec inc. et la Municipalité de Saint-Paul, concernant la cession à des fins de parcs et espaces verts des lots numéros 6 451 723 et 6 457 650 du cadastre du Québec;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pascal Blais, ou en son absence, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Jacynthe Garant-Aubry, notaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Élisabeth Diotte, chef des opérations d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec Re: Renouvellement des assurances générales de la Municipalité incluant l'assurance des bénévoles et brigadiers scolaires, des cadres et des dirigeants pour la période du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022**

**2021-0907-396**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition de renouvellement des couvertures d'assurance de la Municipalité comme suit :
  - La Municipale (incluant la nouvelle Mairie et la nouvelle bibliothèque) : 73 285 \$ + taxes
  - La Municipale automobile : 2 859 \$ + taxes
  - Assurance accident cadres et dirigeants : 350 \$ + taxes
  - Assurance accident des bénévoles et brigadiers scolaires : 250 \$ + taxes
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Dominic Lafleur, courtier Lussier, Dale, Parizeau inc., représentant la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

M. Réjean Saint-Yves:

M. Saint-Yves demeurant au 219, rue Lasalle, Saint-Paul, demande au Conseil municipal s'il est possible d'être plus clair dans la localisation des zones lorsque nous présentons un règlement de zonage et que nous utilisons la localisation de lettre et des chiffres comme C-14.

M. le maire. Alain Bellemare, reconnaît que l'identification alphanumérique n'est pas facilement reconnaissable; or, comme il s'agit bel et bien du nom de la zone, elle ne peut être nommée autrement.

M. Réjean Saint-Yves:

Comme deuxième question, M. Saint-Yves demande au Conseil municipal s'il y a de l'avancement dans le dossier de l'implantation des feux de circulation à l'intersection des Tourelles et du boulevard de l'Industrie.

M. le maire, Alain Bellemare, l'informe que nous sommes actuellement en négociation avec le MTQ, mais qu'il y a de nombreuses étapes à réaliser afin de mener à terme ce dossier et que celles-ci pourraient prendre encore trois ans.

M. Réjean Saint-Yves:

Finalement, M. Saint-Yves s'informe si le terrain sur le coin de cette intersection, ne pourrait pas servir à installer des résidences de personnes âgées.

M. le maire, Alain Bellemare, explique que ce terrain a été acquis par la Municipalité pour y installer, entre autres, une partie du feu de circulation. Également, le terrain permettra de prolonger la rue "carré de la Passerelle" jusqu'à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'industrie.

Fin de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 à 20 h 15.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Pascal Blais*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Pascal Blais, MAP  
Directeur général et secrétaire-trésorier



Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

**ANNEXE** au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

**Certificats de crédits disponibles:**

**Résolutions**

2021-0907-376

2021-0907-383

2021-0907-384

2021-0907-392

2021-0907-396

**Certificats**

2021-001216

2021-001219

2021-001217

2021-001218

2021-001220

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais, MAP  
Directeur général et secrétaire-trésorier